Sommaire

Regards

6 **Actualités**
Naturalisations, des corrections modestes. 10 ans après la fermeture du camp de Sangatte, Marion Osmont, photographe nous emmène dans les « jungles » du littoral calaisien.

10 **Point chaud**
Au Maroc, une vague de répression sans précédent frappe les migrants subsahariens.

11 **Initiatives**
Geneviève Jacques de retour de mission en Libye pour la Fidh témoigne de la traque aux migrants qui y a cours. À Massy, un atelier photo insolite a permis à des réfugiés de « se raccomoder ».

13 **Juridique**
Désormais, les demandeurs d'asile « Dublinés » ont droit à un toit !

Le dossier

14 **Ma jeunesse en papiers**

Ils sont quatre mille environ, selon l'Aide sociale à l'enfance. Peut-être autant dispersés dans la nature. Avec un statut fragile : mineurs ET étrangers. À Lille, le nombre de jeunes isolés accompagnés par le groupe local de La Cimade a explosé ces dernières. Provoquant un véritable cas de conscience chez des bénévoles débordés.
La loi permet-elle vraiment de les protéger ? Ce dossier Causes Communes fait le point.

22 **Portrait**
Grace, un parcours du combattant…

23 **En débat**
Mineurs isolés étrangers : des enfants pas comme les autres ?
Avec Michèle Créoff, directrice générale adjointe du Conseil général du Val-de-Marne, chargée du pôle enfance et famille, Dominique Habiyaremye, directeur du Centre Enfants du Monde-Droits de l'Homme (Croix rouge) et Claire Poulain, juge au Tribunal de Grande Instance de Rennes.

Trajectoires

26 **Parcours**
(se battre pour) Avoir 20 ans à Paris
Célia Bonnin, photographe, a suivi pendant un an Weysel, jeune Kurde arrivé seul à l'âge de 16 ans en France. Elle retrace son combat pour être un lycéen parisien comme les autres.

27 **La chronique**
Mou par Hervé Hamon

29 **Carnets de justice**
Un matin au tribunal des Libertés

lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de la Cimade

Commander les nouveaux produits militants de La Cimade dont le tablier « Si personne n'était venu jusqu'à nous »

Découvrir le dernier né de la collection des petits guides : Petit guide pour comprendre les politiques migratoires européennes

Télécharger le rapport 2011 sur les centres et locaux de rétention administrative

Expressions

30 **Rencontre**
Camouflages, trompe-l'œil, notes englouties, poésie et politique, rencontre avec Bertille Bak, jeune artiste plasticienne.

31 **À lire, à voir**
Comme dans chaque numéro, une sélection de romans et de films qui questionnent les migrations…

34 **Exposition photo**
Histoires vraies de Méditerranée

«Causes communes»
le journal trimestriel de
La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot

64, rue Clisson 75013 Paris
tél. : 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an : 15€
(étranger : 20€)
Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation.
Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement

COMMISSION PARITAIRE : 0513 G 90850
DÉPÔT LÉGAL : 3e trimestre 2012
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Patrick Peugeot
RÉDACTRICE EN CHEF : Agathe Marin
COMITÉ DE RÉDACTION : Françoise Ballanger, Maya Blanc, Pierre-Yves Bulteau, Dominique Chivot, Michel Delberghe, M.G., Lydie Mushamalirwa, Anette Smedley, Didier Weill.
ICONOGRAPHIE : Célia Bonnin, Jean Larive, Marion Osmont, Vali
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Gérard Sadik, Alain Le Goanvic et Hervé Hamon.
PHOTO DE COUVERTURE : Faouly, jeune mineur isolé, octobre 2012. © Vali/ La Cimade
CONTACT : causescommunes@lacimade.org
CONCEPTION GRAPHIQUE : © **ANATOME**, Magdalena Holtz
MAQUETTE : atelier des grands pêchers
IMPRESSION : Imprimerie Moderne de Bayeux

Édito

Plus étrangers que mineurs

L'article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant dispose que *« Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial (…) a droit à une protection et une aide spéciales de l'État »*. Force est pourtant de constater que cette règle est aujourd'hui mise à mal par les pouvoirs publics français concernant les mineurs isolés étrangers.

Bien que la loi française soit claire : tout mineur « en danger » relève de la responsabilité de la protection de l'enfance confiée aux présidents des conseils généraux, ces jeunes sont de plus en plus souvent considérés comme étrangers avant d'être considérés comme des mineurs en danger qu'il faut protéger et leur minorité est sans cesse remise en cause.

La situation des mineurs isolés étrangers n'a jamais été simple et il est vrai que des réseaux de passeurs détournent le système. Mais ces enfants qui se retrouvent seuls en France, non accompagnés de leurs parents, relèvent d'abord de la protection de l'enfance et non du droit des étrangers.

Leur « accueil » est de plus en plus vécu comme une charge financière insupportable et non comme l'application d'obligations légales et morales. Alors que l'État et certains conseils généraux se renvoient la responsabilité de la prise en charge de ces enfants, un nombre grandissant de jeunes se retrouvent à errer dans les rues, de jour comme de nuit, à la recherche d'un refuge pour la nuit, exposés à la violence, aux réseaux de prostitution et autres trafics dangereux.

Nos permanences sont le témoin de cette dégradation des conditions de prise en charge des mineurs étrangers et un nombre croissant d'équipes Cimade tendent de pallier tant bien que mal à l'accueil des mineurs isolés étrangers dépourvus de tout dans l'attente d'une éventuelle entrée dans le dispositif de l'aide sociale à l'enfance. Or les associations n'ont pas à suppléer l'État quand celui-ci se désengage de la protection des plus fragiles.

Ce dossier de Causes Communes ouvre le débat en donnant la parole à la fois à des militants, à des jeunes, à une responsable de l'ASE ou encore à une juge. Car il est temps de poser un autre regard sur les étrangers, d'écouter leurs histoires singulières et de refuser de résumer ces hommes, femmes et enfants à un statut d'étrangers sans-papiers.

Ainsi nous ne pouvons accepter les discours qui veulent faire des mineurs étrangers isolés exclusivement une « charge » alors que ces jeunes, très soucieux de s'intégrer et avides d'apprendre un métier, constituent une richesse potentielle pour notre pays et le leur.
La protection de ces jeunes ne constitue pas seulement un impératif juridique, elle représente un des plus élémentaires principes d'humanité.

Élodie Beharel | *DÉLÉGUÉE NATIONALE DE LA CIMADE EN RÉGION NORD PICARDIE*